



**HAL**  
open science

## Grade Master - Arts du spectacle, audiovisuel et musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Arts du spectacle, audiovisuel et musique. 2014, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris. hceres-02041925

**HAL Id: hceres-02041925**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041925>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation :  
Formation conduisant à un diplôme  
conférant le grade de master



Diplôme de deuxième cycle supérieur  
*Musicien ingénieur du son*

Conservatoire national supérieur  
de musique et de danse de Paris

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris - CNSMD de Paris  
209 avenue Jean Jaurès - F-75019 Paris

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation du diplôme

Le diplôme de deuxième cycle supérieur *Musicien ingénieur du son* (également appelé formation supérieure aux métiers du son (FSMS)) confère le grade de master. D'une valeur solidement établie, cette formation dispense sur quatre ans un enseignement qui permet de former des musiciens-ingénieurs du son en alliant technique et création, cours fondamentaux et applications pratiques dans les domaines de la musique et du son. Son intégration au Conservatoire, avec sa richesse musicale, pédagogique et ses ressources technologiques audiovisuelles, en fait la force et l'intérêt. La FSMS propose deux types de dominantes à partir de la 3<sup>ème</sup> année, l'une en musique classique, l'autre en musiques actuelles. L'objectif est d'orienter les étudiants vers un métier spécifique dans les domaines de la musique et du son à travers une grande diversité de métiers : musicien-ingénieur du son, directeur artistique, directeur du son dans le domaine de l'enregistrement musical, de la sonorisation, de la radiodiffusion, du cinéma. D'autres métiers, e.g. arrangeur, orchestrateur, réalisateur en informatique musicale ou en musiques actuelles sont également potentiellement accessibles.

## Synthèse de l'évaluation

### Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

#### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La FSMS transmet aux étudiants des compétences musicales, scientifiques et techniques de haut niveau : analyse, harmonie, orchestration, piano, écoute, culture et esthétique musicale, mathématiques et traitement du signal, acoustique, technique audiofréquence, informatique, écoute critique, prise de son, postproduction, anglais, orchestration, etc. Cette formation est accessible (sauf pour les étudiants en formation continue ou en contrat d'apprentissage) à un niveau bac+2 en sciences et un niveau diplôme d'études musicales (DEM) de fin d'études de conservatoire en musique ; les étudiants ne peuvent pas intégrer le cursus en cours. L'admission se fait sur concours composé d'une présélection sur dossier, d'épreuves d'admissibilité et d'admission orales et écrites en sciences, musique, écoute critique, et d'entretiens. Les deux dernières années orientent l'étudiant vers une dominante professionnelle (musiques actuelles ou musique classique). Des compétences transversales obligatoires sont acquises par le biais d'un cours d'informatique et d'un cours de « méthodologie de recherche ». Les étudiants doivent également pratiquer une langue vivante, plus précisément « anglais métiers du son » pour la FSMS, ce qui est pertinent au regard du milieu professionnel largement anglo-saxon. La FSMS propose des disciplines complémentaires optionnelles ou des enseignements mutualisés au sein du conservatoire mais aussi des échanges avec Radio France. Ces mutualisations préparent activement à la professionnalisation des étudiants. L'Université Paris-Sorbonne permet aussi aux étudiants d'obtenir conjointement à leur diplôme la licence *Musique et musicologie*. Le travail de recherche est validé par un mémoire à l'issue de la formation. La soutenance du mémoire doit mettre en lien le travail de recherche personnel avec une pratique technique, scientifique ou artistique. Les étudiants sont encouragés à participer à des colloques et des groupes de recherche extérieurs et doivent effectuer des stages en entreprise (service audiovisuel, Radio France, France Télévisions, Institut de recherche et de coordination acoustique/musique ou Ircam) pour compléter leur formation. La cohérence des volumes horaires et la complémentarité des enseignements leur permettent de s'adapter aux évolutions technologiques dans un milieu professionnel musical donné, national ou international, dans les domaines de la prise de son, la sonorisation et la post-production. Ils savent ainsi assumer la

responsabilité technique et artistique de productions, guider les musiciens dans leur travail artistique et élaborer le contenu artistique de projets.

### Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le diplôme de deuxième cycle supérieur de la FSMS est proposé parmi quatre autres du CNSMD de Paris conférant le grade de master. Son cursus, plus récent que celui d'interprète, permet cependant aux étudiants d'embrasser un champ plus large de matières au-delà de leur discipline principale. En France, la FSMS est référencée en tant que « Grande école » au côté de trois autres formations similaires. Elle est néanmoins unique de par son exigence musicale. Sur le plan international, la FSMS est proche des masters de Hochschule de Berlin, Detmold ou Vienne. Les étudiants de la FSMS sont préparés au travail de recherche par le biais des cours d'anglais, de sciences, de méthodologie et du mémoire. Celui-ci est encadré par un professeur tuteur équivalent au directeur de recherche. Ils participent aussi à des séminaires de recherche, des colloques scientifiques internationaux. Par ailleurs, des enseignants et des étudiants participent aux activités de la direction de la recherche du Conservatoire laquelle s'associe à des laboratoires extérieurs, à l'Ircam, à la Cité de la musique, aux Universités Paris-Sorbonne et Paris-Sciences et Lettres... et crée des programmes, notamment en s'appuyant sur les ressources du CREC (centre de recherche et d'édition du conservatoire), du service audiovisuel et de la médiathèque. L'accompagnement professionnel des étudiants existe par des partenariats, des échanges, des résidences, des programmes communs avec plus de 160 manifestations hors les murs. Les partenaires les plus importants sont Radio France, l'Ircam, France Télévisions, le laboratoire d'acoustique musicale. Ils permettent des collaborations pour l'encadrement des mémoires et créent des possibilités de stages. Il existe également des liens pédagogiques. L'Université Paris-Sorbonne propose notamment une validation de cours spécifiques aux étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle, la FSMS échange des cours dispensés par des professionnels de Radio France contre des stages proposés aux étudiants. La Fémis (Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son) s'inscrit dans le cursus de 3<sup>ème</sup> cycle de compositeur de musique à l'image, comme une des suites logiques du diplôme de deuxième cycle supérieur de *Musicien ingénieur du son*. De plus, une cinquantaine d'établissements étrangers sont partenaires.

Les liens et les durées de séjours d'étudiants et d'enseignants se sont accrus grâce au système LMD (licence master doctorat). Ces échanges offrent une expérience d'étude, d'enseignement, de recherche, ainsi que des crédits européens (ECTS). Pour l'année 2012-2013, 39 étudiants et 10 enseignants du CNSMD de Paris sont concernés ainsi que 43 étudiants et 14 enseignants étrangers. Généralement, un étudiant par an suit durant une année les cours de la FSMS dans le cadre d'échanges Erasmus.

### Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'attractivité de la formation réside tout d'abord dans sa localisation au sein du CNSMD de Paris. Elle bénéficie de structures exceptionnelles, d'enseignants de grande qualité et d'instrumentistes à enregistrer. Le petit nombre d'étudiants par promotion (huit) est un atout supplémentaire. Les secteurs d'emplois concernés sont nombreux : l'édition et la postproduction, la sonorisation, les studios d'enregistrement, le spectacle vivant, la création sonore, la radiodiffusion, etc. Il est toutefois difficile d'avoir une vue d'ensemble du devenir des diplômés (67 % de sondés) même si la profession d'ingénieur du son est la plus représentée, venant ensuite les métiers de réalisateur en informatique musical et producteur, puis arrangeur et compositeur de musiques de film. Le dossier fourni pour l'évaluation ne contient pas d'éléments précis sur les origines ou le statut des étudiants à l'entrée de la formation. En revanche, tous les diplômés ont trouvé leur emploi en France, principalement dans les milieux de la musique écrite ; une partie des étudiants est employée par d'anciens étudiants. Les intermittents ont presque tous bénéficié de l'assurance chômage. La moitié des salariés a créé une entreprise (pour se financer). La population représentative de la FSMS est mixte. Le taux de réussite des étudiants diplômés de 87 % est constant de 2010 à 2012. Ce très bon résultat pourrait en partie être dû aux effectifs limités qui permettent aux étudiants de bénéficier d'un meilleur encadrement et d'un enseignement plus personnalisé.

### Pilotage de la formation

La FSMS est encadrée par le directeur du CNSMD de Paris, le directeur des études musicales et de la recherche, et le chef du département assisté d'une secrétaire et d'un chargé de scolarité. Composée de 33 enseignants, l'équipe pédagogique est pertinente, diversifiée et en adéquation avec le système LMD. Les enseignants de la pratique sont des professionnels connaissant toutes les facettes du métier. Ceux de la théorie sont des spécialistes, souvent chercheurs, formés dans une grande école supérieure. Les lieux de ressources au service des étudiants sont importants : la médiathèque, le service audiovisuel, les parcs instrumentaux, le CREC. L'autoévaluation se fait chaque année par un rapport d'activité, une analyse de la formation et de sa gestion

devant le conseil d'administration. Un contrat de performance fait le bilan de fonctionnement et d'adaptation des formations et des services administratifs et propose des objectifs.

Le conseil pédagogique composé principalement du directeur, d'étudiants et d'enseignants, donne son avis consultatif sur les règlements des études et des étudiants, sur les modifications des cursus et évalue les enseignements. Au sein même de la FSMS, des réunions et conseils de classe sont organisés entre enseignants, directeur et chef de département. Les membres des jurys des concours (internes et externes) sont nommés par le directeur dont il est le président. Sinon, les évaluations des étudiants se font, selon les disciplines, par contrôle continu et examens récompensés par des certificats ou des attestations. Des enquêtes d'insertion professionnelle sont également menées régulièrement. Les évaluations des enseignements par les étudiants sont faites par le biais du conseil pédagogique. En revanche, celles des diplômés n'apparaissent pas dans le dossier.

Depuis la précédente évaluation, le CNSMD de Paris s'est doté d'une direction de la recherche, les programmes de 3<sup>ème</sup> cycle s'affirment, des journées d'étude, séminaires, symposiums ainsi que la création d'une revue ont été mis en place et réduisent ainsi le risque d'étanchéité entre départements. Les disciplines optionnelles sont désormais présentées dans le règlement des études et envoyées aux étudiants. Le processus de contrôle de la qualité des enseignements n'est pas clairement explicite mais pourrait figurer dans le contrat de performance. Les consultations de représentants des professeurs et des étudiants (conseil pédagogique), les enquêtes de satisfaction de l'Observatoire de l'insertion professionnelle permettent aujourd'hui un meilleur processus de contrôle de la qualité. La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) est claire et complète. Elle décrit les activités du diplôme, les compétences et capacités évaluées et les secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles à l'issue de la formation. Le dossier est de grande qualité, très lisible et complet.

- Points forts :

- La qualité de l'environnement pour une formation aux métiers du son.
- La variété des secteurs (sciences, musique, technique).
- La qualité et la diversité des enseignants.
- Le niveau et le nombre peu élevé d'étudiants par promotion.
- L'adossement à la recherche.
- Le bon suivi des diplômés et une insertion professionnelle élevée.
- L'importance accordée aux stages et leur rôle offrant une bonne pré-professionnalisation.
- L'ouverture du Conservatoire aux nouvelles technologies mais aussi aux musiques actuelles.

- Points faibles :

- L'absence d'évaluation des stages par les entreprises et les directeurs de stage.
- Le manque de précision dans le dossier fourni sur l'autoévaluation et l'évaluation des enseignements.
- Le manque d'informations sur l'origine des étudiants à l'entrée de la formation.
- L'absence d'évaluation de l'enseignement par les anciens étudiants diplômés.
- Le manque d'informations sur les compétences exigées dans le domaine du son à l'entrée de la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait bénéfique pour la formation et les étudiants qui la suivent de mettre en place une évaluation des stages et ce dès la 1<sup>ère</sup> année. Cette évaluation impliquerait davantage les étudiants, les poussant ainsi à améliorer et adapter leur comportement dans un domaine professionnel donné, et responsabiliserait aussi davantage l'employeur.

La spécialisation par les dominantes musique classique ou musiques actuelles oblige les étudiants à arrêter complètement l'une ou l'autre des spécialisations ce qui pourrait diminuer les possibilités d'emploi car beaucoup de métiers aujourd'hui décloisonnent les styles musicaux. Dans la mesure du possible, il serait peut-être bien d'envisager des parcours individuels de l'étudiant à partir d'un seul tronc commun. La mise en place rapide d'un conseil de perfectionnement permettrait à l'équipe responsable de la formation de pouvoir disposer d'un réel outil de pilotage.



# Observations de l'établissement

**Observations du Conservatoire de Paris  
sur les rapports d'évaluation des formations conduisant à  
un diplôme conférant le grade de master**

**Rapport d'évaluation sur la formation  
Musicien ingénieur du son**

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale

Pilotage de la formation

*- L'absence d'évaluation des stages par les entreprises et directeurs de stage*

L'évaluation de stages en entreprise des élèves musiciens ingénieurs du son par les directeurs de stage a fait l'objet d'un processus élaboré durant l'année 2013-2014 et mis en place à la rentrée 2014. Il s'agit d'un lien internet adressé à chacun des tuteurs qui lui permet de remplir en ligne le formulaire d'évaluation du stage. La procédure est simple et rapide ; l'équipe d'encadrement des élèves peut consulter facilement les données retournées au sein du département.

La procédure est consultable sur internet au lien

[https://docs.google.com/forms/d/1BSln0wuh\\_wKo6svpwecY4CQmP5flc4SrGkVCMS5iE-Q/viewform](https://docs.google.com/forms/d/1BSln0wuh_wKo6svpwecY4CQmP5flc4SrGkVCMS5iE-Q/viewform)

*- Le manque de précision dans le dossier fourni sur l'autoévaluation et l'évaluation des enseignements*

*- L'absence d'évaluation de l'enseignement par les anciens étudiants diplômés*

Cf. Observations sur le rapport global sur l'évaluation des formations. Synthèse de l'évaluation, point 1 : Objectifs et modalités pédagogiques, 1<sup>er</sup> alinéa : *Absence de processus clairement identifié d'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés*

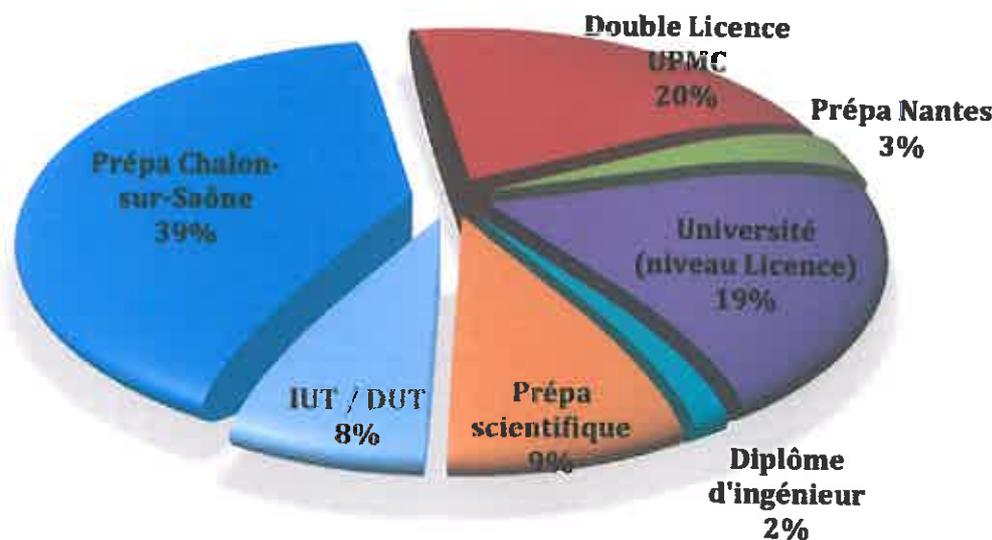
et Synthèse de l'évaluation, point 1 : Objectifs et modalités pédagogiques, 2<sup>e</sup> alinéa : *Pas de système d'autoévaluation des formations par une instance qualifiée ou par un processus clairement défini*

*- Le manque d'information sur l'origine des étudiants*

On trouvera ci-après diverses informations sur les formations musicales et scientifiques suivies par les élèves de la formation supérieure aux métiers du son préalablement à leur admission au Conservatoire de Paris, pour les promotions de 2006 à 2014

Les élèves de la formation doivent remplir les conditions décrites dans les pré-requis du concours (BAC+2 scientifique et niveau de formation musicale de 3<sup>e</sup> cycle type Conservatoire à rayonnement musical) ; les élèves intégrant le cursus ont donc pu suivre différents parcours (Classes préparatoires spécialisées ou non, 1<sup>er</sup> cycle universitaire...). La quasi-totalité est diplômée de conservatoires à Rayonnement régional et possède un niveau DEM en formation musicale. Cette étude présente d'une manière détaillée les différentes filières suivies par élèves de la formation avant leur intégration au conservatoire.

| Origine                            | Nombre d'élèves |
|------------------------------------|-----------------|
| Prépa Son Chalon-sur-Saône         | 25              |
| Double Licence UPMC                | 13              |
| Prépa Nantes (Lycée Guist'hau)     | 2               |
| Université (niveau Licence 2 ou 3) | 12              |
| Diplôme d'ingénieur                | 1               |
| Prépa scientifique                 | 6               |
| IUT / DUT                          | 5               |



### Origine des étudiants ayant intégrés la FSMS de 2006 à 2014 : Filières scientifiques

Le manque d'information sur les compétences exigées dans le domaine du son à l'entrée de la formation

L'essentiel des pré-requis exigés pour se présenter au concours d'entrée dans la formation supérieure aux métiers du son est d'ordre musical et scientifique.

Néanmoins, les candidats à l'entrée dans la formation doivent présenter lors des entretiens du concours un projet personnel libre et une forte motivation pour les disciplines de la création et de la production musicale ; ils doivent également faire preuve de très bonnes capacités d'écoute et d'analyse du son, d'une acuité auditive et d'une écoute critique particulièrement entraînée et développée. Pour autant, aucune compétence professionnelle dans le domaine du son n'est spécialement requise.

Même si nombre d'élèves ont suivi préalablement à leur admission un cursus dans une classe spécialisée du son en conservatoire (environ 60% d'entre eux), 40% des élèves admis n'ont pas suivi de formation spécialisée dans les métiers du son et ne présentent pas de connaissances particulières dans ce domaine. C'est la formation reçue après leur admission au Conservatoire qui leur assure l'acquisition de ces compétences à niveau égal pour chacun d'eux, quelle que soit leur provenance et leur formation préalable : ainsi, tous les élèves sont pleinement intégrés et à leur place dans le cursus.

Remarques - à titre exceptionnel - sur l'une des recommandations pour l'établissement (2<sup>e</sup> paragraphe) :

*La spécialisation par les dominantes musique classique ou musiques actuelles oblige les étudiants à arrêter complètement l'une ou l'autre des spécialisations ce qui pourrait diminuer les possibilités d'emploi car beaucoup de métiers aujourd'hui décloisonnent les styles musicaux. Dans la mesure du possible, il serait peut-être bien d'envisager des parcours individuels de l'étudiant à partir d'un seul tronc commun [...]*

La spécialisation proposée aux élèves musiciens ingénieurs du son à compter de la 3<sup>e</sup> année de formation leur donne plus d'aisance et donc de crédibilité à la sortie dans un secteur esthétique précis. Au fil du temps, l'équipe pédagogique a toutefois noté que cette spécialisation a aussi pour effet de réduire l'implication des élèves sur l'apprentissage spécialisé de pratiques professionnelles importantes :

- la prise de son acoustique pour les élèves en dominantes musiques actuelles ;
- le mixage et ses outils pour les élèves en dominantes musique classique.

Afin de minimiser les lacunes de ce système, deux nouvelles options ont été validées par le Conseil pédagogique du Conservatoire en 2014 :

1 - Musique classique - discipline complémentaire optionnelle pour dominante musiques actuelles

2 - Musiques actuelles - discipline complémentaire optionnelle pour dominante musique classique

La création de ces deux options permet de donner l'accès à une partie des enseignements spécialisés de l'autre dominante. Cela représente une implication contrôlée avec des objectifs restreints mais clairement définis et répond en effet à l'attente des élèves.

*La mise en place rapide d'un conseil de perfectionnement permettrait à l'équipe responsable de la formation de pouvoir disposer d'un réel outil de pilotage.*

La formation supérieure aux métiers du son dispose d'un conseil de suivi, d'orientation et de perfectionnement ; ce conseil se réunit deux fois par an, en décembre et en juin de chaque année scolaire.

Il a pour rôle de dresser un bilan pédagogique du semestre écoulé et propose :

- un bilan pédagogique individualisé des élèves de première et deuxième année ;
- un bilan pédagogique des projets et des réalisations des élèves de troisième et quatrième année.

Il est le lieu de conseil, d'échange et de proposition :

- pour évaluer la formation délivrée au cours de l'année ;
- pour formuler, en soumettant au débat, des innovations pédagogiques ou des modifications à apporter à la formation dans l'objectif d'une amélioration de celle-ci ;

- pour évaluer l'organisation et la gestion de la formation (planning, matériel, salle) ;
- pour programmer des projets pédagogiques de production musicale ;
- pour développer les échanges pédagogiques internationaux et professionnels ;
- pour évaluer la qualité des contenus pédagogiques et leur bonne adéquation avec les attentes du monde professionnel ;

Il est composé de :

- l'équipe de pilotage de la formation : le responsable du département, l'assistante et le chargé de scolarité ;
- quatre représentants élus des élèves de la formation supérieure aux métiers du son (un élève élu pour chaque promotion) ;
- l'ensemble des professeurs et intervenants de la formation ;
- trois personnalités extérieures :
  - deux représentants professionnels (Radio France, IRCAM...)
  - un(e) ancien(ne) diplômé(e) de la formation en activité

Fait à Paris le 11 septembre 2014



Bruno Mantovani, directeur